

Instructeur de pilote d'aéronef ultraléger motorisé (IULM)

RS5547 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	15440
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/11/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

31 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 31 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AERIANCE	84411252400021	Former
AERoclub DE ROYAN COTE DE BEAUTE	44490279500012	Former
AERO CLUB DU VAL D IS	77825703000024	Former
AERO FUN FORMATION	52893506700017	Former
AERO SERVICE LITTORAL	40390252100018	Former
AIR FLASH	38244371100025	Former
AIR FLY	44918134600023	Former
ASSOCIATION VAUCLUSE ULM AVIGNON	88424853500012	Former
ASS ULTRA LEGERES MARMANDAIS	38271466500025	Former
BHB	83107252500015	Former

Liste complète des 31 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5547-instructeur-de-pilote-d-aeronef-ultraleger-motorise-iulm/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification d'instructeur de pilote d'aéronef ultraléger motorisé (IULM) répond au besoin de disposer d'instructeurs qualifiés et compétents aptes à former des pilotes d'aéronef ultraléger motorisé (ULM). La certification est obtenue au sein de centres de formation d'instructeurs de pilote d'aéronef ultraléger motorisé agréés par la direction générale de l'aviation civile (DGAC). Ces centres sont audités régulièrement afin de démontrer leur conformité réglementaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'instructeur de pilote d'aéronef ultraléger motorisé (IULM) possède les compétences suivantes :

- Gérer les processus d'apprentissage des élèves-pilotes ULM
- Gérer l'instruction en vol des élèves-pilotes ULM

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 31 juillet 1981 relatif aux brevets,

licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile (personnel de conduite des aéronefs)

Arrêté du 24 novembre 2017 relatif à la formation des instructeurs de pilote d'aéronefs ultralégers motorisés (ULM);

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat à la certification d'instructeur de pilote d'ULM doit :

- Être titulaire d'un brevet et d'une licence de pilote ULM de la classe correspondante,
- Être titulaire de l'autorisation d'emport de passager,
- Avoir réussi l'examen théorique au niveau requis par la réglementation
- Disposer d'une expérience de vol minimale selon la classe considérée.

Il doit être âgé de 18 ans révolus.

Par ailleurs, le candidat à la certification IULM doit suivre un parcours de formation (formation initiale et formation pédagogique).

Il fait l'objet d'une évaluation des compétences de fin de formation initiale avec le responsable pédagogique ou un délégataire de l'organisme de formation où l'élève instructeur a suivi sa formation initiale, ou tout autre examinateur. Si l'élève instructeur réussit cette évaluation, il acquiert la qualité d'instructeur stagiaire. Il dispose, à compter de la date à laquelle il est entré en formation initiale, d'une durée de 18 mois pour réussir l'évaluation de fin de formation initiale et acquérir la qualité d'instructeur stagiaire.

La fin de la formation pédagogique pratique est sanctionnée par un examen final en vue de la délivrance à l'intéressé de la qualification d'instructeur de pilote d'ULM :

Avant le passage de l'examen, le responsable pédagogique de l'organisme de formation convoque le stagiaire à un entretien, lequel consiste à vérifier à partir du livret de suivi de formation que les différents modules de formation ont bien tous été suivis et assimilés.

Le responsable pédagogique délivre une attestation de fin de formation spécifiant que le candidat est apte à passer l'examen final.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Instructeur de pilote d'ULM disposant d'une autorisation d'examineur d'instructeur ULM (à fin octobre 2021, 110 instructeurs disposaient d'une telle autorisation EIULM valide)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/11/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7722

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ecologie.gouv.fr/pilotes-dulm>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5547/>

Où se former

Formations référencées	56
Organismes	8
Régions couvertes	5
Prix indicatif	185 € – 14 000 €
Durée	3 – 1000 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	698
Parcours menés à terme	697
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	672
Montant total engagé	1 646 696 €
Coût moyen par dossier	2 450 €
Durée moyenne	81 h
Période	11/2021 – 08/2026
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	11 %
France Travail	3 %
Entreprise	1 %
OPCO	1 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.